



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 26 MARS 2009

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, Christian MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, MM. ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LAFITE, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mme CASTEL, M. LACASSAGNE, Mme DURRUTY, MM. DOMÈGE, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. Michel VEUNAC, MONDORGE, Vice-Présidents ; MM. VOISIN, ETCHEGARAY, BRISSON, GOUFFRANT, LOZANO, Mme CONTRAIRES, Conseillers Suppléants ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, M. POUEYTS, Mmes LANNEVERE, DESTRUHAUT, M. CAZAUX, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. Michel VEUNAC à M. ABEBERRY ; M. VOISIN à M. CÉLAN ; M. ETCHEGARAY à Mme BISAUTA ; M. BRISSON à M. DOMÈGE ; M. GOUFFRANT à M. MILLET-BARBÉ ; M. LOZANO à M. POMMIEZ ; Mme CONTRAIRES à M. BOROTRA.

SECRETARE DE SEANCE : Mme GIBAUD-GENTILI.

O/J N° 11 - RESSOURCES - FINANCES.
BUDGET PRIMITIF 2009 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT.

Monsieur BOROTRA présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le projet de Budget Primitif 2009 du Service de l'Assainissement, incluant la reprise des restes à réaliser et des résultats 2008, s'établit comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	21 617 953,09	21 617 953,09
Fonctionnement	10 262 500,00	10 262 500,00
TOTAL	31 880 453,09	31 880 453,09

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 01 AVR. 2009

Affiché le 01 AVR. 2009



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses de fonctionnement

Chap.	Dép de fonct €	Voté BP 08	dont réel	dont ordre	Proposition BP 09	dont réel	dont ordre
011	Charges générales	2 660 650,00	2 660 650,00		2 836 650,00	2 836 650,00	
012	Personnel	1 365 670,00	1 365 670,00		1 371 400,00	1 371 400,00	
65	Charges gestion diverses	10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00	
66	Intérêts dette	2 200 000,00	2 200 000,00		2 130 000,00	2 130 000,00	
67	Charges exceptionnelles	80 000,00	80 000,00		120 000,00	120 000,00	
68	Dotations aux amort.	3 308 340,00		3 308 340,00	3 149 355,00		3 149 355,00
023	Virement	412 810,00		412 810,00	645 095,00		645 095,00
	TOTAL	10 037 470,00	6 316 320,00	3 721 150,00	10 262 500,00	6 468 050,00	3 794 450,00

Les charges réelles augmentent de 2,40 % par rapport à 2008 (+ 151.730 €).

Cette hausse concerne essentiellement les charges à caractère général (+ 176.000 €, soit + 6,61 %). Elle est, plus précisément, liée à deux phénomènes : la hausse de la consommation d'électricité sur la partie réseaux suite à la mise en route de l'opération rive gauche Adour (+ 45 K€) et la hausse des frais d'analyse des eaux de baignade (+ 88 K€).

Les charges de personnel progressent de 0,42 % par rapport au BP 2008 et de 2,92 % par rapport au réalisé 2008.

L'encours de la dette, y compris avances de l'Agence de l'Eau, s'élève à 53,919 M€ au 1^{er} janvier 2009, contre 53,129 M€ au 1^{er} janvier 2008.

Les intérêts de la dette sont évalués à 2.080.000 € pour les intérêts à échoir (2,033 M€ payés en 2008) alors que les intérêts courus non échus devraient baisser à 50.000 €.

Les charges exceptionnelles concernent principalement les provisions pour titres annulés (participation pour raccordement à l'égout) et sont, par précaution, révisées à la hausse.

Les opérations d'ordre, correspondant à la dotation aux amortissements et au virement complémentaire, sont en légère hausse.

2. Les recettes de fonctionnement

Chap.	Rec de fonct €	Voté BP 08	dont réel	dont ordre	Proposition BP 09	dont réel	dont ordre
002	Résultat N-1 reporté	0,00			0,00		
013	Remboursements	8 200,00	8 200,00		2 500,00	2 500,00	
70	Raccordements, redevances, rmbsts	8 413 870,00	8 413 870,00		8 964 457,00	8 964 457,00	
74	Prime d'épuration	645 000,00	645 000,00		312 000,00	312 000,00	
75	Divers gestion	500,00	500,00		520,00	520,00	
77	Produits exceptionnels	969 900,00	15 000,00	954 900,00	983 023,00	3 000,00	980 023,00
	TOTAL	10 037 470,00	9 082 570,00	954 900,00	10 262 500,00	9 282 477,00	980 023,00

Le chapitre 70 inclut plusieurs recettes.

Le produit de la participation au raccordement au réseau s'est élevé à plus de 0,870 M€ en 2008, après 1,3 M€ en 2007 et 0,719 M€ en 2006. 0,550 M€ seulement sont prévus en 2009 pour cette recette extrêmement difficile à évaluer compte tenu de la diminution des ouvertures de chantier.

Le produit de la redevance/surtaxe a été estimé à 7,986 M€ contre 7,510 M€ prévus en 2008 et 7,679 M€ finalement réalisés. L'augmentation du tarif de 6 % votée par le Conseil le 22 décembre 2008 n'est donc que partiellement répercutée sur le réalisé 2008 (+ 4 % seulement) compte tenu de la baisse tendancielle des volumes consommés.

Le remboursement des frais de gestion du budget principal au budget assainissement, au titre des ouvrages communs au pluvial, s'élève à 150.000 € HT.

Sont également prévus les remboursements par Réseau Ferré de France (RFF) et par Autoroutes du Sud de la France (ASF) des frais de gestion relatifs aux investissements réalisés pour leur compte (172.700 €, soit 10 % du coût HT des travaux).

Le solde du chapitre 70 est constitué des produits du traitement des eaux usées aux stations d'épuration de Saint Frédéric et Saint Bernard (74.800 €), de l'entretien des réseaux de la Technopole Izarbel (4.200 €) et des travaux de branchement au réseau (27.000 €).

Sur le chapitre 74, on retrouve des « primes de résultat » versées par l'Agence de l'eau pour la gestion des stations d'épuration. Ces primes viennent se substituer en partie seulement aux anciennes primes d'épuration et primes à la bonne gestion des boues, puisque leur produit diminue de moitié.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) concernent, pour les opérations d'ordre, le transfert des subventions d'investissement à la section de fonctionnement.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement

Chap.	Dép d'inv €	Voté BP 08	dont reports	dont nv réel	dont nv ordre	Proposition BP 09	dont reports	dont nv réel	dont nv ordre
001	Résultat N-1 reporté	2 821 215,43				246 223,72			
13	Subventions	954 900,00			954 900,00	980 023,00			980 023,00
16	Emprunts et dettes	3 340 000,00		3 340 000,00	0,00	5 108 700,00		4 186 000,00	922 700,00
20	Etudes et logiciels	274 810,45	254 810,45	10 000,00	10 000,00	69 962,04	61 862,04	8 100,00	
21	Immob. et Matériel	280 906,07	267 235,07	13 671,00		15 910,00		15 910,00	
23	Travaux	15 093 112,18	8 331 492,18	6 301 620,00	460 000,00	14 096 984,33	4 308 519,76	9 393 024,57	395 440,00
27	Créances de TVA	1 143 660,00			1 143 660,00	1 100 150,00			1 100 150,00
	TOTAL	23 908 604,13	8 853 537,70	9 665 291,00	2 568 560,00	21 617 953,09	4 370 381,80	13 603 034,57	3 398 313,00

Le solde d'investissement 2008 est repris en dépenses.

Le remboursement en capital de la dette (chapitre 16), d'un montant réel de 3,330 M€ en 2008, est prévu à hauteur de 3,224 M€ en 2009, dont 0,570 M€ d'avances de l'Agence de l'Eau. 0,962 M€ sont en outre prévus au titre des opérations sur emprunts avec option de tirage sur ligne de trésorerie. Une recette équivalente est inscrite.

Au chapitre 20 ne sont plus constatés que les achats de licences des logiciels.

Au chapitre 21, on retrouve le matériel informatique et un véhicule.

Comme précisé dans le rapport relatif à la révision des Autorisations de Programme, plusieurs opérations pluri-annuelles sont gérées depuis 2008 sous forme d'AP/CP.

Aussi, le montant des travaux exposés ci-après, 8,617 M€ HT, inclut les crédits de paiement des opérations votées en AP/CP, qui sont portées en italique :

- Bayonne : 2,668 M€ HT : *secteur Gayon tranche 2, fonçage sous Adour viaduc A63, collecteur Sainte-Croix, réhabilitation réseaux, divers ;*
- Anglet : 2,010 M€ HT : *réhabilitations 2008 (Chiberta, réseaux communs), bassin amont STEP Pont de l'Aveugle, autosurveillance, divers ;*
- Biarritz : 2,050 M€ HT : *réhabilitations 2009, réhabilitation ovoïdes, divers ;*
- Travaux STEP : 0,140 M€ HT ;
- Opérations réalisées pour le compte de tiers : 1,749 M€ HT : *dévoisement réseaux Pont de Fer RFF et déplacement réseau Pont A63 ASF ; le coût de ces opérations est entièrement remboursé par RFF et les ASF.*

Pour les dépenses d'ordre, outre le transfert des subventions d'investissement à la section de fonctionnement (980.023 €), sont prévues un certain nombre d'opérations patrimoniales, dont les opérations sur emprunts avec option de tirage sur ligne de trésorerie (922.700 €), la bascule des avances forfaitaires sur marchés et les écritures de transfert de droit à déduction de TVA sur les travaux du périmètre affermé (1.100.150 €).

2. Les recettes d'investissement

Chap.	Rec d'inv €	Voté BP 08	dont reports	dont nv réel	dont nv ordre	Proposition BP 09	dont reports	dont nv réel	dont nv ordre
10	Affectation du résultat N-1	6 137 763,53				1 113 989,61			
13	Subventions	2 669 427,00	2 596 265,00	73 162,00		2 914 370,00	1 046 719,00	1 867 657,00	
16	Emprunts et dettes	5 423 670,05	121 212,00	5 302 458,05		9 635 906,09	915 855,00	7 997 351,09	922 700,00
20	Etudes (part BP, TVA)	242 739,08	72 139,08		170 600,00	208 261,27	42 811,27		195 440,00
23	Travaux (part BP, TVA)	3 905 966,27	1 466 296,27	996 600,00	1 443 060,00	2 551 664,12	921 514,12	330 000,00	1 300 150,00
27	Créances de TVA	1 807 898,20	529 143,20	1 278 755,00		1 399 312,00	623 377,00	775 935,00	
28	Amortissements	3 295 500,00			3 295 500,00	3 149 355,00			3 149 355,00
48	Charges à étaler	12 840,00			12 840,00	0,00			
021	Virement	412 810,00			412 810,00	645 095,00			645 095,00
	TOTAL	23 908 604,13	4 785 055,55	7 650 975,05	5 334 810,00	21 617 953,09	3 520 270,39	10 770 943,09	6 212 740,00

Les subventions du Conseil Régional et de l'Agence de l'eau sont estimées à 0,119 M€. Sont également inscrits au chapitre 13 les remboursements de RFF et des ASF pour les travaux réalisés à leur demande.

Les avances de l'Agence de l'Eau devraient se monter à 0,486 M€.

0,962 M€ sont également prévus au chapitre 16 au titre des opérations sur emprunts avec option de tirage sur ligne de trésorerie.

En recettes d'ordre, on retrouve l'amortissement des immobilisations, le prélèvement sur la section de fonctionnement et les opérations patrimoniales déjà indiquées au titre des dépenses.

Compte tenu des recettes évoquées, l'emprunt nécessaire à l'équilibre s'élèverait à 6,349 M€.

III. VOTE

Au vu de ces explications, le Conseil Communautaire est invité à voter le Budget Primitif du Service de l'Assainissement pour l'exercice 2009, selon le document budgétaire joint.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ